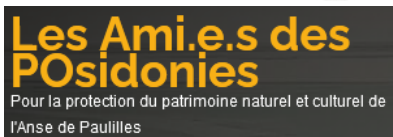




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 21 juillet 2022



RÉSERVE MARINE DE CERBÈRE-BANYULS : POUR UNE EXTENSION AMBITIEUSE

Créée il y a 30 ans, la réserve marine de Cerbère-Banyuls a permis de protéger efficacement la vie marine tout en s'intégrant dans la vie sociale et économique. Actuellement, un projet d'extension de la réserve est soumis à la consultation du public. Nos associations demandent une extension ambitieuse afin de répondre aux enjeux actuels de protection de la biodiversité et d'assurer la soutenabilité du développement des activités humaines.

INSTAURER DES ZONES DE PROTECTION FORTE POUR LUTTER CONTRE L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ EN MÉDITERRANÉE

Dans tous les océans et mers du globe la biodiversité marine connaît un effondrement sans précédent. La mer méditerranée ne fait malheureusement pas exception. En 2021, une étude du CNRS¹ révélait que seulement 1,6 % des espaces marins français possédaient un niveau de protection permettant de préserver ou restaurer les écosystèmes marins, la plupart des aires marines dites protégées n'apportant aucun bénéfice environnemental du fait d'un niveau de protection si faible qu'il y autorise la pêche ou l'extraction minière. Face à ce constat, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre les 5 % de surface de la Méditerranée en zone de protection forte en 2027. C'est dans ce contexte qu'un projet d'extension de la réserve naturelle nationale de Cerbère-Banyuls est actuellement soumis à la consultation publique.

UNE RÉSERVE MARINE QUI A LARGEMENT DÉMONTRÉ SON INTÉRÊT

Tous les suivis de la biodiversité au sein de la réserve de Cerbère-Banyuls montrent une augmentation de la taille, de la densité ainsi que de la richesse des espèces marines. Le nombre de Mérous bruns, indicateurs de la bonne santé d'un écosystème, est par exemple passé de 190 en 2001 à 608 en 2017. Sur les 8 sites d'herbiers de posidonies suivis dans la zone, les 2

1 [Critical gaps in the protection of the second largest exclusive economic zone in the world](#). Joachim Claudet, Charles Loiseau, Antoine Pebayle, *MARINE POLICY*, Février 2021 (papier)

FNE Languedoc-Roussillon Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

39 rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER contact@fne-languedoc-roussillon.fr

www.fne-languedoc-roussillon.fr

présentant les meilleurs états de conservation sont ceux situés dans la réserve naturelle marine². Les effets bénéfiques de la réserve sont particulièrement marqués dans les zones de protection renforcée qui interdisent la pêche (professionnelle et de loisir), le mouillage de la plaisance ainsi que la plongée. Ces mêmes activités bénéficient directement des effets positifs de la proximité de la réserve, en particulier de l'augmentation des populations de poissons et de la biodiversité en général. Enfin, les nombreuses actions de sensibilisation/animation menées sur la réserve ont réussi à impliquer une grande partie des acteurs locaux dans la préservation du patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la côte Vermeille.

UNE EXTENSION DE LA RÉSERVE DÉFENDUE PAR UNE MAJORITÉ D'ACTEURS

La dernière phase de concertation qui a eu lieu le 9 juin 2022, a rassemblé toutes les parties prenantes (pêcheurs, plongeurs, plaisanciers, associations, etc.). Elles ont pu échanger sur les nouvelles limites de la réserve, sur les zones de mise en place de protection forte et sur la façon de diminuer les conflits d'usages. Le projet d'extension de la réserve est particulièrement soutenu et plusieurs mesures ambitieuses ont été évoquées : mise en place de quotas afin de réguler les accès au site, installation de bouées d'amarrage, meilleure réglementation des usages, suppression des compétitions de chasse sous-marine, mise en place de permis de chasse sous-marine, etc.

Beaucoup de représentants des parties prenantes, ainsi que la majorité des citoyens qui se sont exprimés dans le cadre de la concertation publique qui a débuté en janvier 2022, ont défendu un projet d'extension ambitieux, comportant une grande zone de réserve partielle (de Cerbère à Argelès-sur-Mer), et différentes zones de protection renforcée (sur l'herbier de posidonie de Porteil, une partie du cap Bear ou encore sur les caps Ullastrell et Peyrefite).

Pour Xavier CLÉMENT, président de l'association « Les ami.e.s des POSidonies » : *« Ce projet d'extension constitue une aubaine tant sur le plan écologique que sur les plans économique et social. Seule une infime partie de la surface de la mer Méditerranée est concernée par une interdiction des activités humaines en mer. Ce projet constitue donc une opportunité d'être à la hauteur des enjeux de protection de la vie marine dont dépend tout un pan de l'économie du territoire. Sans herbier de posidonies et sans coralligène, pas de poissons ni d'oursins ou de poulpes, et donc pas de pêche ni de plongée. Il ne s'agit pas de faire de la totalité de notre littoral un sanctuaire, mais bien de concilier l'activité humaine et la vie marine. Nous avons l'opportunité de mieux préserver ce patrimoine naturel, dont nous sommes tous les bénéficiaires et les responsables, afin de le voir perdurer et de le transmettre aux générations suivantes. »*

Simon POPY, président de FNE LR : *« Pour atteindre les 5% de zones de protection forte en 2027, il suffirait à la France de faire de grandes zones au large, là où il y a peu d'enjeux et personne pour aller vérifier. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Le véritable enjeu se situe près des littoraux, là où la pression humaine est la plus forte. L'extension de la réserve de Cerbère-Banyuls est une opportunité à ne pas manquer. Elle doit permettre de protéger la totalité des herbiers de posidonies et des coralligènes présents sur la côte Vermeille, qui sont la clé du maintien et de la restauration de la biodiversité marine. On ne peut pas d'un côté vouloir toujours plus de croissance des activités humaines, notamment touristiques, sans de l'autre, étendre concomitamment les mesures d'encadrement de ces activités. Une large majorité des personnes consultées (environ 90 %) l'ont bien compris et se déclarent favorables au projet d'extension. Il y a 30 ans, lors de la création de la réserve naturelle, les oppositions étaient très fortes. Aujourd'hui plus personne ne souhaiterait revenir en arrière et si une petite minorité s'oppose encore bruyamment au projet d'extension, elle apparaît très isolée et totalement anachronique. »*

2 [Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls – Rapport d'activité](#). Département des Pyrénées-Orientales, 2021

Contacts presse :

- Xavier CLÉMENT, président de l'association « Les ami.e.s des POSidonies » : 07 82 41 47 84
- Joseph HIARD, membre du conseil d'administration du Groupe Ornithologique du Roussillon : 06 95 28 01 19
- Simon FÉGNÉ, Chargé de projet Eau, Mer et Littoral - FNE LR : 04 99 23 90 40

FNE Languedoc-Roussillon Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

39 rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER contact@fne-languedoc-roussillon.fr

www.fne-languedoc-roussillon.fr